

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 4 octobre 2018
Heure 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC G

PRÉSENCES – 111 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 19.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Guillaume Poliquin propose *Catherine Allen*. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 1

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 16 mai 2018
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivis
4. Nouveaux membres
5. Assurances - recommandations
6. Notion de présence globale proportionnelle du projet de politique de gestion des programmes (PO-5)
7. Plan d'action sur la vie syndicale
8. Informations
 - 8.1 Négociations 2020
 - 8.2 Projet d'autochtonisation du Collège
 - 8.3 Collectif Échec à la guerre
 - 8.4 Délégués au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)
9. Questions diverses

Proposée par Stéphanie Malo
Appuyée par Sylvain Lapierre
Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2018

3.1 Adoption

Recommandation 2

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Véronique Rodrigue
Appuyée par Ginette Cartier
Adoptée à l'unanimité

3.2 Suivis

Alain Long rappelle que l'assemblée générale du 16 mai dernier avait donné comme mandat à l'exécutif du SPECA de rappeler formellement à la Direction que l'approbation et la détermination de la conformité des plans de cours sont des prérogatives départementales, et qu'ainsi la Direction contrevient à ces prérogatives lorsqu'elle procède à la pige aléatoire de plans de cours. Ce mandat a effectivement été porté auprès de la Direction à la fin de l'année dernière et, il y a quelques jours, Charles Duffy a fait part au SPECA qu'il se rendait à ses arguments et qu'il avait décidé d'abroger cette pratique.

Alain Long précise que tous les postes sont maintenant comblés au Comité d'action et de concertation en environnement (CACE), car un membre du comité qui comptait le quitter s'est ravisé et y demeurera.

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignantes et enseignants ayant adhéré au SPECA depuis le 16 mai 2018 et dont les noms suivent : **Marie-Ève Corriveau** (Éducation physique), **Laura-Marie Balsadore**, **Nancy Benoît**, **Jonathan Lemaire-Beaucage** et **Catherine Poisson** (Mathématiques), **Frédéric Cyr** et **Jihene Gasmi** (Biologie), **Geneviève Fredette** (Graphisme), **Carl Durocher** (Génie civil), **Valérie Lavoie** (TAJ), **Jérôme Havenel** (Philosophie) et **Hicham Dahani** (TGÉ).

5. ASSURANCES - RECOMMANDATIONS

Guillaume Poliquin présente le contexte qui l'amène à soumettre cette série de recommandations à l'assemblée générale du SPECA. Il précise que le SPECA est consulté sur ces recommandations qui proviennent de la Réunion des syndicats adhérents (RSA), et qu'elles sont conséquemment non amendables. Comme dans tous les autres syndicats adhérents, l'assemblée doit se prononcer pour ou contre chacune de ces propositions puis, sur la base des résultats de la consultation des assemblées de tous les collèges adhérents, des changements au régime d'assurances seront apportés. Ces changements seront annoncés un peu avant novembre 2018 et appliqués dès janvier 2019.

Remboursement du cannabis sous prescription

Recommandation 3

Considérant le mandat du CFARR donné par la RSA en septembre 2017;

Considérant qu'un assureur québécois vient d'intégrer le remboursement du cannabis sous prescription à sa couverture d'assurance;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter :

Que le CFARR réitère sa demande à *La Capitale* d'évaluer les coûts et la possibilité d'intégrer le remboursement du cannabis sous prescription à la couverture d'assurance maladie du contrat de la FNEEQ dès que possible.

Proposée par Suzanne Duranceau
Appuyée par Jérôme-Melville Giguère
Adoptée à l'unanimité

Remboursement des rencontres de professionnels la même journée

Recommandation 4

Considérant la nécessité d'évaluer, dans certaines circonstances, des patients durant la même journée par le même professionnel de la santé;

Considérant que le contrat actuel stipule que la personne assurée ne peut obtenir plus d'un traitement ou d'une consultation par jour avec le même professionnel;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Création d'un nouveau code intitulé « Évaluation d'un psychologue et/ou d'un neuropsychologue, orthopédagogue et orthophoniste ».

Proposée par Daniel Cholette
Appuyée par Louise Provencher
Adoptée à l'unanimité

Assurance voyage (assureurs multiples qui couvrent le même risque)

Recommandation 5

Considérant qu'il est possible qu'un adhérent soit couvert en assurance voyage par d'autres assureurs (carte de crédit, assurance personnelle, etc.);

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Introduction d'une clause de coordination de protection en assurance voyage et modification en conséquence de la clause de coordination de protection en assurance annulation de voyage, à la condition que l'adhérent ne soit pas lésé s'il y a mésentente entre La Capitale et l'autre assureur concerné. Le cas échéant, La Capitale paiera la réclamation à l'adhérent et traitera le litige avec l'autre assureur.

Proposée par Mélanie Morin
Appuyée par Caroline Leduc
Adoptée à l'unanimité

Taux de renouvellement

Recommandation 6

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter les conditions de renouvellement pour l'année 2019 de la police d'assurance 1008-1010 liant la FNEEQ et La Capitale, soit :

Une augmentation de 4 % pour l'assurance maladie ainsi qu'un gel de 0 % pour l'assurance soins dentaires, l'assurance vie et l'assurance invalidité.

Proposée par David Schwinghamer
Appuyée par Carl Durocher
Adoptée à l'unanimité

Modification des modalités de paiement des médicaments
Recommandation 7

Considérant les paliers actuels de remboursement des médicaments pour chaque module;

	Module A	Module B	Module C
Génériques	80 %	90 %	100 %
Brevetés	70 %	80 %	90 %
Originaux	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)	Selon le % de la RAMQ (sur la base du prix du médicament générique le moins cher - substitution forcée)

Considérant les contraintes logistiques liées au remboursement des médicaments génériques en cas de rupture de stock;

Considérant les difficultés d'application du contrat par La Capitale;

Considérant les délais importants pour apporter une modification de la programmation du système TELUS;

Considérant la baisse de prime de 1,32 % (module A : -3,25 %; module B : -0,80 %; C : -0,25 %) qui serait engendrée par une uniformisation des paliers de remboursement;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Uniformisation des paliers de remboursement des médicaments pour chaque module :

	Module A	Module B	Module C
Génériques	70 %	80 %	90 %
Brevetés	70 %	80 %	90 %
Originaux ¹	70 %	80 %	90 %

¹ selon le prix du générique le moins cher – substitution forcée.

Proposée par Suzanne Duranceau
 Appuyée par Sylvain Lapierre
Adoptée à l'unanimité

Hausse du remboursement des professionnels de la santé
Recommandation 8

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter les changements suivants au contrat pour chacun des groupes de professionnels de la santé :

Groupe	Remboursement actuel	Augmentation du remboursement	Hausse prévue
<p>Chiropraticien, acuponcteur, diététiste, ergothérapeute, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, thérapeute du sport, thérapeute en réadaptation physique.</p>	<p>Module B : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 600 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.</p>	<p>Module B : Frais admissibles de 65 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 800 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 65 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile.</p>	<p>Hausse de 2,5 % pour les modules B et C.</p>
<p>Orthophoniste et orthopédagogue.</p>	<p>Module B : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 600 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 50 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.</p>	<p>Module B : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 800 \$ par année civile.</p>	<p>Hausse de 0,2 % pour les Modules B et C.</p>
<p>Conseiller en orientation en pratique privée, psychanalyste, psychiatre, psychologue, psychothérapeute et travailleur social.</p>	<p>Module B : Frais admissibles de 75 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 75 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 400 \$ par année civile.</p>	<p>Module B : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 200 \$ par année civile.</p> <p>Module C : Frais admissibles de 100 \$ par visite jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 1 800 \$ par année civile.</p>	<p>Hausse de 1,75 % pour les modules B et C.</p>

Proposée par Suzie Laroche
Appuyée par Marie Lafrance
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 9

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter les changements suivants au contrat :

Augmentation du maximum admissible de 50 \$ pour un examen de la vue par période de 24 mois pour les modules B et C à un maximum admissible de 100 \$ par période de 24 mois pour les modules B et C (hausse prévue de 0,25 % pour les modules B et C);

Ajout des kinésithérapeutes et des orthothérapeutes dans le module C (sur ordonnance); frais admissibles de 50 \$ par traitement, consultation ou radiographie jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 900 \$ par année civile pour l'ensemble de ces professionnels incluant les massothérapeutes (hausse prévue de 0,2 % pour le module C);

Augmentation du remboursement maximal de 3 000 \$ pour les pompes à insuline par période de 60 mois consécutifs pour les 3 modules à un remboursement maximal de 6 000 \$ par période de 60 mois consécutifs (hausse prévue de 0,10 % pour les 3 modules);

Ajout des audiologistes dans les modules B et C (hausse prévue de 0,10% pour les modules B et C).

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Suzie Laroche
Adoptée à l'unanimité

Assurés non couverts en invalidité de longue durée depuis 2001

Recommandation 10

Considérant la demande du Syndicat du Cégep du Vieux-Montréal de reconsidérer la position de la RSA prise au mois d'avril 2016 de ne pas intégrer les enseignants permanents qui n'ont pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001;

Considérant l'analyse faite par l'actuaire-conseil et les réponses fournies par La Capitale;

Considérant le fait que l'assurance salaire de longue durée est un régime pleinement assuré dont le risque est entièrement assumé par La Capitale;

Considérant les valeurs humanistes et solidaires des syndicats adhérents;

Considérant que certains exécutifs syndicaux pourraient se retrouver à accompagner des membres vivant des drames humains hors norme, sans avoir rien à leur proposer pour les aider;

Recommandation 10.1

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter :

Que la RSA demande à l'assureur d'intégrer les enseignants permanents qui n'ont pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001 qui en feront la demande avant le 1^{er} janvier 2019 avec preuve d'assurabilité. Les demandeurs assumeront des frais de 200 \$ pour l'analyse de leur dossier.

Proposée par Marilou St-Pierre
Appuyée par Walter Tshibangu
Rejetée à la majorité

Recommandation 10.2

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter :

Que la RSA offre à celles et ceux qui font partie de la liste des enseignants permanents n'ayant pas adhéré à l'assurance invalidité de longue durée en 2001 et qui sont invalides, un accompagnement professionnel ajusté à leurs besoins visant à aider le participant invalide à réintégrer son emploi ou tout autre emploi convenable allant jusqu'à un montant de 25 000 \$. Les demandes seront soumises au CFARR qui en recommandera la mise en application à l'assureur;

Que cette somme de 25 000 \$ s'applique seulement aux enseignantes ou aux enseignants qui n'ont pas atteint l'âge de la retraite sans pénalité actuarielle.

Proposée par Melvin Shantz
Appuyée par Philippe Hébert
Adoptée à l'unanimité

6. NOTION DE PRÉSENCE GLOBALE PROPORTIONNELLE DU PROJET DE POLITIQUE DE GESTION DES PROGRAMMES (PO-5)

Thomas Dussert rappelle qu'il y a eu une consultation des départements à l'hiver 2018 sur le projet de révision de la PGP, et que l'assemblée générale a aussi été amenée à se prononcer sur ce projet le 19 avril 2018. Lors de cette assemblée, un mandat a été donné au comité de la CÉ d'intégrer un certain nombre de modifications au projet de PGP et, en marge de cette résolution, un dépôt avait été demandé concernant la notion de présence globale proportionnelle. Il avait alors été convenu de revenir rapidement sur la cette notion en assemblée générale. Thomas Dussert présente également l'objectif derrière la proposition de l'exécutif qui est présentée à l'assemblée : trouver un équilibre entre les trois grands impératifs que sont la défense de l'expertise disciplinaire, l'atteinte d'une souplesse suffisante pour adapter les programmes aux nouveaux devis, puis la volonté d'inciter à une concertation avec les contributives plus tôt dans le processus afin de prévenir les conflits.

Recommandation 11

Considérant la discussion tenue à l'AG du 19 avril sur la présence globale proportionnelle et le dépôt de l'amendement s'y rapportant ;

Considérant que la pluridisciplinarité et la reconnaissance de l'expertise disciplinaire caractérisent l'enseignement collégial et font partie des orientations de la PO-05, tant de la Politique de gestion des programmes actuelle que du projet de Politique du cycle de gestion des programmes ;

Considérant la souplesse nécessaire pour adapter les programmes en fonction de l'évolution des devis ministériels et des besoins de formation des étudiants ;

Considérant que la recommandation adoptée à l'AG du 19 avril à propos de la consultation sur le projet de PO-05 demande à ce qu'«une rencontre du comité élargi ait lieu au moment de la sélection des projets de contribution à la formation spécifique et qu'en l'absence de consensus, un processus de résolution de litige puisse dès lors être enclenché (réf.: art. 7.04.1.3.1)».

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate ses représentants à la Commission des études pour que soit supprimée la définition de la présence globale proportionnelle à l'article 2.00 du projet de politique, et pour que l'article 7.04.1.3.1 soit modifié de la façon suivante (retraits barrés, ajouts en italique) :

7.04.1.3.1 Sélection des projets de contribution à la formation spécifique :

Les disciplines qui souhaitent contribuer au programme proposent et justifient leur projet de contribution à la formation spécifique du programme. Le comité de base reçoit ces projets et rencontre les disciplines pour échanger sur leur éventuel apport. Ces échanges et, le cas échéant, la recherche de solutions sont documentés par le comité et les disciplines. ~~En vue de favoriser une formation pluridisciplinaire, le comité de base sélectionne ensuite les projets des disciplines contributives en visant à leur assurer une présence globale proportionnelle en fonction de leur pertinence et de l'expertise disciplinaire au regard des éléments de compétences du devis ministériel et des besoins de formation des étudiants. Dans le cas d'une actualisation, il vise également à ce que le nombre d'heures d'enseignement attribué à l'ensemble des disciplines contributives par rapport au nombre d'heures d'enseignement total en formation spécifique demeure sensiblement proportionnel à ce qu'il est dans le programme en vigueur, et ce afin d'encourager la mise à profit de l'expertise des diverses disciplines présentes au Collège. Il communique ce choix, accompagné de sa justification, aux disciplines ayant soumis un projet de contribution.~~

~~Une rencontre du comité élargi est par la suite convoquée afin que le comité de base puisse échanger à propos de sa sélection avec les disciplines ayant soumis un projet de contribution. Dans le cas où la cette sélection des projets de contribution reverrait à la hausse ou à la baisse le nombre d'heures global attribué aux n'assurerait pas une présence globale proportionnelle des disciplines contributives, le comité de base devra fournir une analyse démontrant le bien fondé de son choix justifier le bien-fondé de son choix sur la base des éléments de compétences du devis ministériel et des besoins de formation des étudiants. Si, après discussion, le comité élargi n'arrive pas à un consensus sur la sélection des disciplines contributives, la procédure de résolution de différends s'applique (voir 7.04.1.5).~~

Proposée par Édith Gruslin
Appuyée par Chantal Asselin

Un amendement est demandé :

- De modifier le texte comme suit : *Dans le cas d'une actualisation, il vise également à ce que le nombre d'heures d'enseignement attribué à l'ensemble des disciplines contributives par rapport au nombre d'heures d'enseignement total en formation spécifique demeure sensiblement proportionnel à ce qu'il est dans le programme en vigueur, et ce afin soit réévalué avec l'objectif de continuer à encourager la mise à profit de l'expertise des diverses disciplines présentes au Collège.*

Proposé par François Routhier
Appuyé par Sylvain Lapiere
Rejeté à la majorité

Un amendement est demandé :

- De modifier le texte comme suit : *Dans le cas d'une actualisation, ~~il vise le comité de base tient également compte à ce que le~~ du nombre d'heures d'enseignement attribué à l'ensemble des disciplines contributives par rapport au nombre d'heures d'enseignement total en formation spécifique **afin que ce ratio** demeure sensiblement proportionnel à ce qu'il est **le même que** dans le programme en vigueur, et ce afin d'encourager la mise à profit de l'expertise des diverses disciplines présentes au Collège.*

Proposé par Sophie Crevier
Appuyé par Marilou St-Pierre

Un sous-amendement est demandé :

- De remplacer le terme de ratio par le terme de proportion, et d'accorder les pronoms en conséquence : *Dans le cas d'une actualisation, ~~il vise le comité de base tient également compte à ce que le~~ du nombre d'heures d'enseignement attribué à l'ensemble des disciplines contributives par rapport au nombre d'heures d'enseignement total en formation spécifique **afin que cette proportion** demeure*

sensiblement ~~proportionnelle à ce qu'il est~~ **la même que** dans le programme en vigueur, et ce afin d'encourager la mise à profit de l'expertise des diverses disciplines présentes au Collège.

Proposé par Guillaume Poliquin
Appuyé par Raynald Pépin
Adopté à l'unanimité

- Le vote est demandé sur l'amendement : **Rejeté à la majorité**

Un amendement est demandé :

- De modifier le texte comme suit : *Dans le cas d'une actualisation, il vise également à ce que le nombre d'heures d'enseignement attribué à l'ensemble des disciplines contributives par rapport au nombre d'heures d'enseignement total en formation spécifique demeure sensiblement proportionnel à ce qu'il est dans le programme en vigueur, et ce afin d'encourager la mise à profit d'utiliser l'expertise des diverses disciplines présentes au Collège.*

Proposé par Raynald Pépin
Appuyé par Gaston Sauvé

Un sous-amendement est demandé :

Dans le cas d'une actualisation, il vise également à ce que le nombre d'heures d'enseignement attribué à l'ensemble des disciplines contributives par rapport au nombre d'heures d'enseignement total en formation spécifique demeure sensiblement proportionnel à ce qu'il est dans le programme en vigueur, et ce afin d'utiliser de mettre à profit l'expertise des diverses disciplines présentes au Collège.

Proposé par Lysann Hounzell
Appuyé par Francis Soucy
Adopté à la majorité

- Sur l'amendement, le vote est demandé : **adopté à la majorité.**

Un amendement est demandé :

- De modifier le texte comme suit : *Dans le cas d'une actualisation, il vise également à ce que le rapport entre le nombre d'heures d'enseignement attribué à l'ensemble des disciplines contributives ~~par rapport au~~ et le nombre d'heures d'enseignement total en formation spécifique demeure sensiblement proportionnel à ce qu'il est dans le programme en vigueur, et ce afin de mettre à profit l'expertise des diverses disciplines présentes au Collège.*

Proposé par Alain Long
Appuyé par Philippe Labarre
Adopté à la majorité

- Retour à la principale telle qu'amendée. **Adoptée à l'unanimité!**

7. PLAN D'ACTION SUR LA VIE SYNDICALE

Le report du point est demandé.

Proposé par Laurence Daigneault Desrosiers
Appuyé par Lysann Hounzell
Adopté à la majorité

8. INFORMATIONS

8.1 Négociations 2020

Josée Déziel rappelle que la prochaine ronde de négociation de la convention collective s'annonce déjà pour

l'année prochaine (2019-2020) et que des travaux vont débiter pour préciser les priorités de la négociation dès cette année en prévision de la rédaction du cahier de demandes. Les enseignants seront bientôt sondés en départements à ce sujet. Évidemment, le bilan du SPECA quant aux précédentes négociations servira de base de travail, et les représentants du SPECA seront vigilants pour s'assurer que ces recommandations seront considérées. Aussi, un comité sur la situation des chargés de cours a été formé afin de faire des gains sur ce plan – comité auquel Josée Déziel contribue.

8.2 *Projet d'autochtonisation du Collège*

Christian Goyette invite les membres de l'assemblée à lire le texte de Julie Gauthier dans le plus récent SPECA-Hebdo en prévision de la prochaine assemblée générale.

8.3 *Collectif Échec à la guerre*

Raymond Legault présente l'actuelle campagne du coquelicot blanc en expliquant ses origines : fondée en 1933 par des veuves et proches d'hommes décédés à la guerre, elle vise à commémorer toutes les victimes de la guerre et non seulement les victimes militaires et, ainsi, à s'opposer à la violence et à la guerre. Cette année, une déclaration du 11 novembre sera publiée le 3 novembre dans *Le Devoir* et tant les organisations que les individus sont invités à en devenir cosignataires. Il y aura également une vigile le 11 novembre. Tous sont donc invités à porter le coquelicot blanc et à contribuer à cette campagne par un appui financier ou du bénévolat.

8.4 *Délégués au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)*

Christian Goyette invite les membres présents à s'informer de la composition de la délégation du SPECA au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) en consultant la page 15 du plus récent SPECA-Hebdo.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

L'assemblée est levée à 17 h 09.

Adopté le : _____

Josée Déziel, Présidente

Christian Goyette, Secrétaire